

CONV 139/02

NOTE DE TRANSMISSION

du : Secrétariat

à la : Convention

Objet : **Débat national sur l'avenir de l'Europe :**
 - France

Les membres de la Convention trouveront en annexe le rapport sur le débat national sur l'avenir de l'Europe tel qu'il se déroule en France.

ETAT D'AVANCEMENT DU DEBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'EUROPE EN FRANCE

Le Débat national en France a été lancé au mois d'avril 2001 par le Président de la République et le Premier Ministre. Cette première phase de débat s'inscrivait dans la consultation prévue par la déclaration de Nice dans la perspective du Conseil européen de Laeken.

La montée en puissance des travaux de la Convention et la fin des échéances électorales en France marquent une nouvelle étape dans le débat. Le gouvernement a annoncé sa détermination à mener une communication active sur l'avenir de l'Europe vis-à-vis de l'opinion publique française et travaille actuellement à mettre en place une stratégie dans ce domaine.

A- Le Débat national avant Laeken

1- Un débat ouvert et décentralisé

Dès avril 2001, les autorités françaises ont lancé un débat ouvert et décentralisé :

- **au niveau national**, avec l'organisation de forums thématiques et la contribution des milieux socio-économiques et des réseaux associatifs. Les assemblées parlementaires ont participé activement au débat :

- **L'Assemblée nationale** a organisé des Assises sur l'avenir de l'Europe, qui se sont déroulées les 7 et 8 novembre 2001 et ont permis à près d'un millier de citoyens de débattre publiquement des enjeux de la construction européenne. Lors des *Mardis de l'Europe* organisés par la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, un large public a ainsi pu assister à l'audition de nombreuses personnalités françaises et étrangères qui sont venues exprimer leur vision de l'avenir de l'Europe. Près de 1500 personnes ont également répondu à un questionnaire sur l'avenir de l'Europe mis en ligne sur le site de l'Assemblée nationale
- **Le Sénat** a produit trois rapports préparés par l'audition de personnalités et par l'ouverture d'un forum sur le site Internet du Sénat :
 - un rapport sur « *l'idée d'une Constitution pour l'Union européenne* »
 - un rapport sur *la création éventuelle d'une « seconde Chambre »* représentant les parlements nationaux et chargée notamment de contribuer au respect du principe de subsidiarité ;
 - un rapport sur « *la délimitation des compétences entre l'Union et les États membres* » à partir de l'examen de trois domaines particuliers : éducation, culture, environnement.

- **au niveau régional**, avec l'organisation de 26 forums régionaux – un par région - qui ont favorisé la réflexion au plus proche des préoccupations locales, avec l'implication du tissu associatif local, des élus locaux et des milieux socio-économiques. Les commissaires, les députés européens français et les ambassadeurs des Etats membres et des pays candidats ont également participé à ces rencontres.

L'ensemble de l'exercice s'est traduit par une forte mobilisation. Au total, plusieurs dizaines de milliers de personnes y ont directement participé. Un effort a été fait pour toucher un public diversifié.

2- Les conclusions du groupe Débat sur l'avenir de l'Europe

Un groupe de 10 personnalités indépendantes, nommées par le Président de la République et le Premier Ministre, ont rendu au mois de décembre dernier un rapport de synthèse sur le contenu du débat dans l'ensemble du pays. Le Groupe a également élaboré un document de questionnement qui a servi de base à l'ensemble du débat. Ce document pourrait d'ailleurs être une bonne base pour une consultation éventuelle des citoyens par la Convention. Ce document a été transmis au secrétariat de la Convention.

Le rapport souligne :

- **Un intérêt des participants pour une « Europe concrète ».** Les débats ont davantage porté sur le contenu du projet européen, c'est-à-dire sur les politiques communes, que sur les questions institutionnelles.

- **Une demande d'intervention de l'Union dans un certain nombre de domaines** comme la coordination des politiques économiques, la fiscalité, le droit social, l'éducation, la mobilité des étudiants, la lutte contre les exclusions.

- **Un consensus pour considérer que la Charte des droits fondamentaux fait déjà partie du droit positif de l'Union**

- **Un besoin d'information sur les enjeux du débat européen.**

B- Les suites du débat en 2002

Le débat national sur l'avenir de l'Europe ne s'est pas poursuivi de manière formelle au cours du premier semestre 2002 dans l'attente des débuts de la Convention et du fait des contraintes électorales.

➤ Néanmoins, dans la continuité du dispositif mis en place en 2001, les autorités françaises ont jeté les bases de la poursuite du débat en cherchant une complémentarité avec les initiatives qui ont été prises pour le Forum de la société civile :

- **Soutien aux associations** pour alimenter le débat.

- **Création d'un site Internet portail sur le débat** avec des espaces interactifs dédiés au débat. Ce site constitue un point de liaison avec les différents sites qui ont été créés en France sur la Convention, notamment ceux du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

- **Mise en place d'un dispositif d'information du grand public sur les travaux de la Convention** sous la forme, notamment, d'une lettre d'information trimestrielle (non encore parue) diffusée par « Sources d'Europe ». Cet aspect est primordial pour créer un large débat avec tous les citoyens. Il ne peut y avoir de vrai débat s'il n'y a pas un vaste travail d'information et de pédagogie pour traduire les débats parfois très peu compréhensibles pour les citoyens. C'est d'ailleurs pour cette raison que les autorités françaises ont demandé à la Commission européenne que l'Union continue à soutenir financièrement les débats nationaux.

➤ Sur la base de la dynamique qui a été initiée au second semestre 2001, un certain nombre d'initiatives ont été lancées par les associations, les assemblées parlementaires et les milieux socio-économiques :

- **Le Conseil Economique et Social (CES)** a ainsi organisé une série de débats sur les enjeux traités par la Convention. Une discussion en session plénière est d'ailleurs prévue le 26 juin prochain sur le thème de la répartition des compétences. Le CES a également entrepris une étude de droit comparé sur la compatibilité de la Charte avec les constitutions des Etats membres et des pays candidats. Ce document devrait être publié au cours du second semestre 2002.

- **L'Assemblée nationale et le Sénat** devraient prendre d'autres initiatives lors de la rentrée parlementaire.

